Lucier, Pierre

## Un syndicaliste à l'honneur

Notes pour l'allocution de Monsieur Pierre Lucier, président de l'Université du Québec, à l'occasion de la remise d'un doctorat honorifique, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Lawrence McBrearty, à Trois-Rivières, le 21 novembre 2002.

Madame la Rectrice,
Monsieur le Vice-président, Mesdames et
Messieurs du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs de la direction,
du corps professoral et du personnel
de l'Université du Québec à Trois-Rivières,
Monsieur le Président international du Syndicat,
Membres de l'Assemblée des gouverneurs,
Monsieur McBrearty et Madame,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est dans le cadre de l'Assemblée annuelle du Syndicat des métallos que nous procédons aujourd'hui à la remise d'un doctorat honoris causa à Monsieur Lawrence McBrearty, directeur national canadien des Métallurgistes unis d'Amérique.

Il y a là un concours de circonstances à la fois tout à fait normal et hautement symbolique. Normal, parce que Monsieur McBrearty est ici dans le milieu où s'est déroulée pratiquement toute sa carrière. En effet, c'est essentiellement avec les métallos que, « tombé tout jeune dans la marmite », il a vécu les engagements exceptionnels que nous connaissons et dont les retombées sont considérables pour l'ensemble de notre société. Circonstances hautement symboliques aussi, parce que l'Université du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui ont décidé de l'honorer, viennent ici comme à sa rencontre, parmi les siens, souhaitant que le geste posé n'échappe pas à l'attention de la grande famille des métallos.

Un doctorat honoris causa est une façon originale qu'ont les universités de souligner les mérites d'une personnalité. Ce n'est ni une médaille, ni un certificat-souvenir, ni un trophée de gala. C'est une distinction dont la signification particulière est double, en fait. D'une part, l'université reconnaît que, au terme d'un cheminement personnel et professionnel qui n'est pas celui d'une formation acquise à l'intérieur de ses programmes d'études, la contribution et la compétence d'une personne méritent d'être officiellement attestées et justifient que cette personne figure parmi ses diplômés du plus haut niveau. D'autre part, et du même coup, l'université propose cette personne en exemple à ses étudiantes et à ses étudiants, et à l'ensemble de la société. Elle signe dès lors son témoignage en émettant un grade d'honneur, ce qui équivaut pour elle à frapper monnaie et à engager sa propre crédibilité.

Madame la Rectrice de l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous le parrainage de laquelle est émis ce doctorat honorifique, prononcera tout à l'heure l'hommage qui convient. On demandera alors au nouveau docteur de se mettre debout et d'écouter avec nous les motifs qui justifient cet honneur académique. Debout, non pas comme un accusé, mais comme quelqu'un qui, en acceptant de recevoir cet honneur, accepte aussi de témoigner des valeurs qui sont ainsi données en exemple.

Je n'entends pas me substituer à l'éloge qui sera fait par Madame la Rectrice, mais on me permettra tout de même de féliciter dès maintenant notre nouveau docteur et de souligner le caractère exemplaire de son cheminement et de ses engagements. Félicitations, Monsieur McBrearty. Et merci pour la qualité de votre contribution à notre vie collective.

On me permettra aussi - l'occasion est quand même trop belle - de souligner l'importance historique de l'avènement et du développement du syndicalisme dans nos sociétés. Surtout au moment où bien des gens sont tentés de penser que tout ce qui n'est pas nouveau est dépassé et qu'on doit réinventer jusqu'à la roue, il n'est pas inutile de rappeler comment, dans la construction des sociétés industrielles et postindustrielles, le syndicalisme fait partie des vecteurs de raison, de justice, d'équité, de solidarité, toutes choses sans lesquelles il n'y a pas vraiment d'état ou de société de droit. Et la société de droit, c'est tout le contraire de la loi du plus fort, tout le contraire de l'inégalité et de l'injustice, tout le contraire de la violence et de la barbarie. N'oublions pas que la négociation vaut absolument mieux que la guerre; et la justice et l'équité, infiniment mieux que l'arbitraire et la contrainte.

Dans ce que nous appelons maintenant la « gouvernance » de nos sociétés, le syndicalisme n'est pas un acteur de second ordre. Ce que nous observons actuellement du retour de la force comme voie de solution des problèmes et des conflits devrait nous y faire penser à deux fois avant de décréter que le syndicalisme et la concertation syndicats-patronats-gouvernements-société civile font partie des modèles désuets. Les faits montrent même tout le contraire.

En vous honorant aujourd'hui, Monsieur McBrearty, nous disons aussi notre attachement aux valeurs dont, inlassablement, vous avez fait la promotion. Félicitations et merci.